

Le Maire expose à l'assemblée que dans le programme des travaux de voirie à effectuer en 1975, figure la remise en état des voies du Lotissement "Les Terrasses" à LUDRES.

Ces voies se sont dégradées dangereusement au cours des derniers mois, et risquent de ne plus pouvoir être utilisées si des travaux ne sont pas entrepris immédiatement.

Le chantier de l'entreprise SOLOROUTE, 47 rue Lafayette à MAXEVILLE, titulaire du marché de l'aménagement des rues et bordures de trottoirs de LUDRES-CENTRE, est ouvert actuellement.

Le Maire informe l'assemblée qu'il a pris contact avec le représentant de cette entreprise qui accepterait de traiter ces travaux pour un montant de 190.064,01 Frs, c'est-à-dire aux mêmes prix et conditions que pour le marché en cours qui lui a été attribué après un très large appel d'offre à la concurrence le 20 MAI 1974.

En conséquence, une nouvelle adjudication ne pourrait donner des résultats meilleurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- reconnaît l'urgence de ces travaux,
- le financement de ceux-ci étant assuré, autorise le maire à signer le marché de gré à gré d'un montant de 190.064,01 Frs TTC à condition que lesdits travaux soient entrepris de suite pour être terminés dans le délai de quatre mois à compter de la date d'approbation dudit marché. Ce dernier devra le prévoir expressément et comporter de fortes pénalités de retard.
- demande à Monsieur le Préfet l'autorisation de déroger à la règle de l'adjudication, en application de l'article 312 (8°) du Code des Marchés publics.
- comme pour le marché en cours du 20 MAI 1974, demande que le contrôle de l'exécution des travaux soit confié au Service de l'Equipement Subdivision de NANCY-SUD à MAXEVILLE.